

LES ZONES URBAINES AUSSI TOUCHEES

Le rural, qui, l'an dernier, avait bénéficié d'un sursis, grâce à la possibilité laissée aux maires de s'opposer à la fermeture d'une classe, fait les frais de ces fermetures de classes. Mais les zones urbaines (Troyes et agglomération et Romilly et agglomération) n'échappent pas cette année à une baisse démographique et se trouvent, elles aussi, touchées par des fermetures plus importantes que les années précédentes.

« On a plutôt les moyens de faire une belle carte scolaire, qui ne dégrade pas le taux moyen d'élèves par classe (entre 21 et 22). On a également les moyens de mettre en place de nouvelles mesures comme dédoubler les moyennes sections en REP+, renforcer la décharge des directeurs d'école (ce qui va être fait avec l'attribution de cinq postes), de planifier les grandes sections à 24 et poursuivre les CP et CE1 dédoublés en REP+ mais aussi dans le monde rural », confiait Frédéric Bablon, directeur académique des Services de l'Éducation nationale dans notre édition du samedi 16 février.

Évidemment, pour les syndicats, le compte n'y est pas. « La FSU, l'UNSA et la CFDT ont toutes trois fait une déclaration préalable, ce qui est assez inédit », souligne Fabrice Lamquin, secrétaire départemental du Snipp. « Ce qu'on dénonce, c'est que les priorités nationales ne sont pas financées. C'est au département de se débrouiller pour tenir vers ces priorités. Nous déplorons également le manque de moyens de remplacement et les décharges de direction, pas assumées. »

D'ici à la tenue du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale), le 8 avril prochain, des ajustements devraient avoir lieu pour certaines situations en fonction de l'évolution des effectifs.



Cette année, les fermetures de classes touchent autant le rural que les zones urbaines, qui enregistrent également une baisse de leurs effectifs. Photo d'archives.

Le point sur les ouvertures et les fermetures

Les fermetures

En maternelle

- Chavanges, Chaource, Eny-le-Châtel, Essoyes, Montier-la-Celle à Saint-André-les-Vergers, Barbery, Merrey, Nogent-sur-Seine, école Saint-Exupéry à Villenauxe-la-Grande, école Cousteau à Troyes, école Chatpak à Troyes, école du 14-Juillet à Troyes, école des Trévois à Troyes.

En élémentaire

- École Arthur-Bureau à Bar-sur-Aube (1 classe entière), école de Lusigny-sur-Barise (1 classe entière), Maizières-les-Brienne (1 classe entière), Ville-sous-la-Ferté (1 classe entière), Bar-sur-Seine, école Maurice-Robert (1 classe entière), Bouilly (1 classe entière), Les Rieys (1 classe entière) Aix-Villemaur-Palisy (1 classe entière), Estissac (1 classe entière), Fontvannes (1 classe entière), école Fernand-Buisson à La Chapelle-Saint-Luc, école Feilhard-de-Chardin à La Chapelle-Saint-Luc, école Simone-Veil à La Chapelle-Saint-Luc, école Saint-Exupéry aux Noës, Pont-sur-Seine, Saint-Aubin, école Jean-Jaurès à Arcis-sur-Aube, école de Rosières, école Fernand-Ganne à Saint-Julien-les-Villas, école Paul-Bert à Troyes.

En élémentaire

École de Bayel, Aix-Villemaur-Palisy (1 classe dédoublée + 2 postes à l'école Jean-Moulin), école Jean-Moulin à La Chapelle-Saint-Luc (1 classe dédoublée), Marcilly-le-Hayer (1 classe dédoublée), Robespierre à Romilly (1 classe dédoublée), école Mignonne à Romilly (1 classe dédoublée), école Robespierre à Romilly (1 classe entière), Traînel (1 classe entière), Arcis-sur-Aube (1 classe entière), Biéviandes (1 classe entière), Creney (1 classe entière), Lhuître (1 classe entière), Pont-Sainte-Marie (1 classe entière), école Charles-Chevalier à Troyes

(1 classe dédoublée), école Jean-Macé à Troyes (1 classe entière), école des Tauxelles à Troyes (1 classe dédoublée), école Dutrix à Troyes (1 classe dédoublée), école Pagnol à Troyes (1 classe entière)

En RPI

- Longsols/Onjon : une ouverture en maternelle - Chamoy/Montigny-les-Monts/Saint-Phal, une classe entière.

Fusion d'écoles

- Nogent-sur-Seine : fusion des écoles maternelle Gustave-Flaubert et élémentaire Gustave-Flaubert
- Eny-le-Châtel : fusion des écoles maternelle et élémentaire en une école primaire.
- Aix-Villemaur-Palisy : fusion des écoles élémentaires.
- Saint-Parres-aux-Tertres : fusion des écoles maternelle Ferry et élémentaire Brossollet en une école primaire.

Les autres postes

- 1 maître soutien en Rased à l'école Arthur-Bureau à Bar-sur-Aube
- 1/2 poste pour l'accueil des élèves allophones à l'école Auriac d'Arcis-sur-Aube
- 1/2 poste pour le pilotage des actions « Dys »
- 2 postes pour la coordination au niveau local des Piale
- 5 nouveaux moyens de remplacement pour les décharges des directeurs.

Les postes restant sont une réserve pour l'ajustement de la carte scolaire.